



SESSION
02/03/2016

Envoyé en préfecture le 04/03/2016
Reçu en préfecture le 04/03/2016
Affiché le 
ID : 007-210703195-20160302-DELIB022016-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Contournement du TEIL
RN 102 - Echangeur de
La Sablière
Convention d'exécution
Département - Région

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Seize, le Deux Mars dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 24
Absents : 5

Présents : MM Bresolin, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérèlli, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Cazals, Dolard, Michelin (pouvoir à Saez), Roche (pouvoir à Cotta).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire : Mme Monge.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de l'Ardèche co-financier de l'opération de contournement Nord du TEIL et la Commune du TEIL ont exprimé le souhait d'implanter un point d'échange sur ce contournement afin de desservir au mieux et désenclaver le secteur de La Sablière.

Par ailleurs, cet échangeur dit « de La Sablière » est inscrit au titre du volet territorial du CPER comme une action structurante confortant les déplacements et les itinéraires routiers des cars Rhône Alpes Auvergne.

Considérant le coût d'objectif de cette opération estimée à 1 110 000,00 Euros HT et que la maîtrise d'ouvrage sera portée par la commune.

Considérant que la clef de financement pour la Région Rhône Alpes Auvergne et le Département de l'Ardèche est calée sur le Contrat de Plan Etude Région 2015-2020 - Contrat Départemental avec l'Ardèche *volet territorial - opérations de déplacements*, soit une clef de financement au tiers par partenaire.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- prend acte de l'estimation de l'opération de réalisation d'un échangeur sur le contournement Nord du TEIL pour desservir La Sablière pour un montant de 1 110 000,00 Euros HT.

- sollicite le Département de l'Ardèche et la Région pour obtenir les aides conformément à la clef de financement précitée soit :

- 370 000,00 Euros pour le Département de l'Ardèche,
- 370 000,00 Euros pour la Région.

- autorise le Maire à signer la convention tripartite se rapportant aux financements de l'échangeur de La Sablière.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

